

2023-09/015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Corine GUIGNON,
Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Philippe VERCHER, Michel
REZK, Céline PELLISSIER, Aurélie COURANT, Marie MEYER, Timothée
KOENIG, Sandrine BUIRON, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe
CHAUTARD,

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (pouvoir à Corinne GUIGNON),
Pascale AUGUET-OTTAVY (pouvoir à Christiane TANZI), Isabelle DERBES
(pouvoir à Sandrine BUIRON), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie
MEYER), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN) Sara SUSINI
(pouvoir à Jacques BERENGER), Nicolas BAGNIS (pouvoir à François
CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Christiane TANZI

14 PRESENTS

21 VOTANTS

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE DEFENSE
EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le service public de défense extérieure
contre l'incendie (DECI) est une compétence communale.

Cependant en application des dispositions de l'article L5214-16-1 du CGCT la
commune peut confier par convention la gestion de certains équipements relevant
de ses attributions à la communauté.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer la
convention ci-jointe avec la communauté de communes du pays de Fayence
permettant de déléguer à cet EPCI la réalisation de travaux d'améliorations du
service DECI.

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré
Autrise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la communauté
de communes du pays de Fayence pour la réalisation de travaux relatifs à
l'amélioration du service DECI.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance